

Nombre de syndicats en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 10
Pour	: 10
Contre	:
Abstention	:/

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 15 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 15 janvier à dix heures trente, le Syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian GALLO.

Etaient présents : René ISNARD, Daniel ROBERT, Rémy LIEUTIER, Christian TROJA, Christian GARCIN, Gérard BARDONNENCHE, Bernard NAL, Jacques MAUREL,

Etaient absents : Jérôme SAMUEL, Nicolas RICHIER,

Était excusé et représenté : Jean Noël NAL (Pouvoir donné à Rémy LIEUTIER)

Assistaient également sans voix délibérante à la réunion : Vincent de TRUCHIS (Directeur), Richard CHAIX (Responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance : Daniel ROBERT.

Objet : Vote du budget primitif 2025 et autorisation de virement de crédit entre chapitre au titre de la fongibilité.

Le Président présente son budget primitif 2025. La section fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes présente un solde de 2 358 009,82 € compte tenu d'un virement à la section d'investissement de 243 009,82 €. La section investissement équilibrée en dépenses et en recettes présente un solde de 879 000 € compte tenu d'un virement à la section de fonctionnement de 243 009,82 €.

Les Restes à réaliser 2024 en fonctionnement sont de 19 000 € en dépenses.

Les Restes à réaliser 2024 en investissement sont de 494 490 € en dépenses et 594 990,18 € en recettes.

Également, le Président sollicite l'accord du syndicat concernant le budget primitif 2025, de pouvoir procéder à des mouvements de crédits de chapitre au titre de la fongibilité et conformément à l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales à l'exclusion des dépenses de personnel et dans les limites suivantes :

- Section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section
- Section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat, à la majorité des membres présents ou représentés :

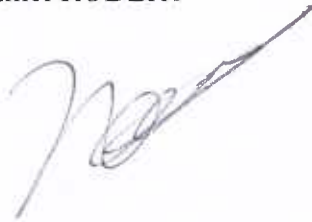
- Approuve le présent budget primitif 2025,
- Autorise le Président à procéder à des virements de chapitre lorsque nécessaire dans les limites prescrites ci-dessus dans le cadre de la fongibilité,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré à Le Poët, les jour, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance

Daniel ROBERT



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président,

Christian GALLO

